

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 OCTOBRE 2025

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice.

Absents excusés : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Admission en non valeur

Sur proposition de M. BAREL Serge, Trésorier, par courrier explicatif du 15 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°122 de l'exercice 2022, (objet : périscolaire pour un montant de 2,50 €) ;
- n°89 de l'exercice 2023, objet : périscolaire pour un montant de 4,25 €) ;
- n°95 de l'exercice 2024, (objet : périscolaire pour un montant de 3,00 €) ;
- n°98 de l'exercice 2024, objet : périscolaire pour un montant de 0,05 €) ;

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9,80 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Cumul des dépannages 2025

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEMML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de CARBAY par délibération du Conseil décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP056-24-41	Carbay	336,60 €	75%	252,45 €	23/09/2024
EP056-24-44	Carbay	176,39 €	75%	132,29 €	13/11/2024

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
- montant de la dépense 512,99 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML **384,74 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de CARBAY

Le Comptable de la Collectivité de CARBAY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Convention de partenariat : Lutte contre l'habitat dégradé

Madame AUDBERT Catherine a assisté à une réunion d'accompagnement des communes à la lutte contre les logements indignes et/ou dégradés le 2 octobre dernier. Celle-ci s'est tenue dans les locaux d'ABC et était animée par la DDT, le Conseil Départemental, l'ARS et la CAF.

Suite à cette réunion d'informations, il est proposé aux communes de signer une convention de partenariat avec la CAF qui peut mandater et financer un opérateur technique pour la réalisation de visites et rapports. La présence d'un élu de la commune sera nécessaire pour la réalisation des visites.

Après lecture de la convention, il n'y a pas de remarque. Il est donc proposé de valider la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat concernant la lutte contre l'habitat dégradé.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Délibération : Convention d'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement

Dans le cadre de la même réunion d'informations, il est proposé aux communes de signer une seconde convention concernant l'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement. Cet accord permet à la CAF de geler les APL pendant 18 mois lorsqu'ils sont versés directement au propriétaire afin qu'il réalise les travaux.

Après lecture de la convention, il n'y a pas de remarque. Il est donc proposé de valider la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Affaires diverses

✓ Rapport d'activité 2024 de la communauté de communes

Les élus sont informés de la mise à disposition du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que les finances de la communauté de communes sont saines et que les nouveaux locaux seront en service fin octobre.

✓ Travaux salle communale

Monsieur le Maire propose une visite des travaux en cours aux élus. Pour le moment, le planning est respecté, les travaux devraient s'achever pour mi-décembre 2025.

✓ Bulletin municipal 2026

Les élus listent les sujets à évoquer dans le bulletin municipal 2026. Il sera notamment fait un énième rappel sur l'interdiction de faire des feux et sur l'entretien des haies.

✓ Repas des aînés :

Cette année, le repas a été organisé au restaurant la Touche Finale en raison des travaux à la salle communale, 40 personnes ont participé incluant la doyenne et le doyen.

✓ Cheminement centre-bourg / lotissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont presque terminés. Il reste le passage piéton à réaliser. Une visite de chantier sera réalisée le vendredi 10 octobre 2025.

Information : un particulier a une caravane qui dépasse sur la voie publique rue du Roy et gênant le passage des piétons.

✓ Divers

Monsieur MENUET Frédéric demande si la mairie ne pourrait pas faire des courriers aux administrés qui n'entretiennent pas leurs haies. Malgré des tentatives de discussion entre voisins, certains habitants n'agissent pas. Monsieur le Maire déplore la passivité de certains administrés et fera, s'il le faut, un rappel sur les règles d'urbanisme et de civisme.

Monsieur BRUAND Joël demande qui organise la vente des huîtres cette année, pas de réponse pour le moment.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le personnel communal. Madame POULAIN Julie est en CDD jusqu'au 17/10/2025. Puis Madame FÉAU Pamela sera en contrat aidé de 6 mois à partir du 3 novembre 2025.

La mairie a reçu une demande de l'enseignante, Madame CHOUET Lisa, pour ajouter des heures de ménage dans la semaine. Monsieur le Maire et Madame AUDEBERT Catherine ont vérifié l'emploi du temps de l'ATSEM qui a le temps nécessaire pour faire l'entretien demandé.

Monsieur BOUILLE Lionel informe qu'il a participé à une réunion de la commission tourisme de la Communauté de communes : 10 000 passages ont été recensés sur la voie verte depuis mars-avril 2025 au niveau de l'hôtellerie. Il a également été question des aires de gens du voyage déjà dégradés avant leur ouverture.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a participé à la manifestation de Pouancé ce matin par rapport à l'hôpital, le manque de médecins, 50 ETP (équivalent temps pleins) ont été supprimés. Avant le regroupement avec Châteaubriant, l'hôpital de Pouancé était excédentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10
Fait à CARBAY, le 9 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	